

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2689

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Immeuble le Clip - Maintenance des onduleurs - Autorisation de signer un marché de prestations de services**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004, le Bureau a autorisé le lancement de procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de plusieurs marchés de prestations de service dont la maintenance des onduleurs de l'hôtel de Communauté, du centre d'échanges de Lyon-Perrache et de l'immeuble le Clip.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 29 octobre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Ineo pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 30 000 HT minimum et de 90 000 HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 29 octobre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des onduleurs de l'hôtel de Communauté, du centre d'échanges de Lyon-Perrache et de l'immeuble le Clip et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Ineo pour un montant annuel minimum de 30 000 HT, soit 35 880 TTC et maximum de 90 000 HT, soit 107 640 TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,